



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION PARTIELLE DE
STATIONNER SUR LA PLACE SALENGRO**

Arrêté de police N° 71/ 2018 du 10 septembre 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation
de la quatorzième fête de la randonnée Guesninoise organisée
le **dimanche 21 octobre 2018** sur la place Roger Salengro.

ARRETE

ARTICLE 1

Le stationnement sur la place Roger Salengro sera interdit le
dimanche 21 octobre 2018 de 07H00 à 15H00 sur une partie de la
place Roger Salengro qui sera réservée à l'usage exclusif de
l'association « Randonnée Guesninoise »

ARTICLE 2

L'association est chargée de la mise en place des barrières et de
la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3

Monsieur Dubrunquez Jean Claude Président de l'association de
la randonnée Guesninoise
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police
de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 10 septembre 2018

Le Maire,
Maryline Lucas

